



Antériorité en matière de facture d'un service

Par **spicata**, le **13/10/2016** à **20:27**

bonjour,
il s'agit d'une facture de redevance d'enlèvement d'ordures ménagères.
une personne a reçu une facture en début 2016 pour un service qui ne lui a pas été fourni en 2015 (lettre en main de la collectivité qui lui dit l'avoir oublié

peut-elle contester la validité de cette facture;

une collectivité peut-elle réclamer des impôts foncier ou locaux rétroactivement.

par exemple une personne habite depuis 5 ans dans un logement, personne ne lui a jamais rien réclamé....à partir de quel moment la collectivité peut-elle agir

par exemple une personne habite depuis 2014 on vient pour la première fois de lui faire payer 2016 peut-on lui réclamer 2015 et 2014
de même il y avait une erreur flagrante sur la valeur locative du au propriétaire; La personne ne payait que 20€ jusqu'à maintenant. elle a reçu sa taxe d'habitation. 300 euros pour 2016. le fisc peut-il régulariser les années antérieures et combien

MERCI d'avance si vous me répondez

Par **Visiteur**, le **13/10/2016** à **21:42**

Bonjour,
Oui, si le supplément d'impôt demandé correspond à une réduction ou une exonération

accordée à tort, le délai de reprise s'exerce jusqu'à la fin de la 3e année suivant celle au titre de laquelle l'imposition est due.